

hôpital Richaud

Réponse publiée au JO du 05/05/09 Page : 4351

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire, qui souhaite connaître l'état actuel du projet de relogement de la cour d'appel de Versailles dans l'ancien hôpital Richaud, que la chancellerie a décidé d'abandonner la réhabilitation de ce site en raison du coût manifestement excessif de cette opération, estimé à 78,7 millions d'euros, les ressources budgétaires étant affectées en priorité à la mise en oeuvre de la réforme de la carte judiciaire.

En conséquence, la vente du site a été décidée et une décision d'inutilité et de déclassement du domaine public de l'État a été transmise aux services de France-Domaine des Yvelines le 24 avril 2009.